

Séminaire Entrepreneurs Villes et Territoires

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris*

Accenture
Air Liquide*
Algoe**
ANRT
AtoFina
Caisse des Dépôts et Consignations
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Centre de recherche en gestion
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
Chambre de Commerce et d'Industrie
de Reims et d'Épernay***
CNRS
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Danone
DARPMI***
Deloitte & Touche
DiGITIP
École des mines de Paris
EDF & GDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
IBM
IDRH
IdVectoR*
Lafarge
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Royal Canin
Saint-Gobain
SNCF
THALES
TotalFinaElf
Usinor

*pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
**pour le séminaire Vie des Affaires
***pour le séminaire
Entrepreneurs, Villes et Territoires

(liste au 1^{er} septembre 2002)

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TENSIONS LOCALES : LE CAS DE LA PROVINCE DE NAMUR

par

Renaud DEGUELDRE

Directeur général du bureau économique de la province de Namur

Séance du 3 juillet 2002 (9^{ème} séance)

Compte rendu rédigé par Élisa Révah

En bref

L'herbe est-elle plus verte en Belgique ? Beaucoup le croient en France s'agissant des relations entre l'entreprise, la ville et le territoire. Ils relativiseront suite à l'intervention de Renaud Degueldre, directeur général du bureau économique de la province de Namur, qui démontre qu'elles ne sont pas aussi naturelles qu'on pourrait le croire : les entrepreneurs belges ne sont pas tous tentés par une implication active dans la vie politique ; les communes se livrent comme en France une guerre féroce pour attirer les entreprises ; les partenariats public-privé restent encore trop timides en Wallonie. Quant à la stratégie définie par le bureau économique, basée sur un développement endogène du territoire, elle intervient dans un environnement institutionnel complexe et mouvant, et a nécessité un changement en profondeur de certaines conceptions conservatrices du développement local. Les succès de la province de Namur attestent que cette réorientation stratégique est à l'œuvre.

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restent de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

EXPOSÉ de Renaud DEGUELDRE

Les Français idéalisent le modèle belge de développement territorial, mais savent-ils que les Belges idéalisent le modèle français ? Il faut peut-être déduire de cette admiration réciproque qu'il existe des bonnes choses de part et d'autre de la frontière, mais aussi un certain nombre de différences, dont l'architecture institutionnelle est la plus apparente.

De l'État fédéral aux communes

Cinq niveaux de pouvoir existent en Belgique : l'État fédéral, la région, la communauté, la province et la commune. Le premier est en charge des matières fédérales, notamment la justice, l'armée et la sécurité sociale, mais la politique économique revient aux trois régions belges, les régions flamande, wallonne et bruxelloise. En effet, les territoires wallons et flamands réclamaient depuis un certain temps la possibilité de prendre des mesures économiques adaptées à leurs besoins particuliers. La région wallonne, fortement industrielle, était confrontée à la restructuration des grands groupes miniers et des charbonnages. La seconde, à forte orientation agricole, souhaitait bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre dans sa politique de développement économique local. Elles ont été entendues puisque chacune des régions possède également, en sus de la politique économique, des compétences propres en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de mobilité et d'infrastructures de communication.

Il existe par ailleurs trois communautés linguistiques différentes, compétentes notamment pour l'enseignement et la culture.

En dessous des régions, les provinces, dont l'origine remonte à la période française, sont au nombre de dix, pouvant choisir librement leurs orientations stratégiques en fonction de leurs spécificités territoriales. Depuis peu, le gouvernement wallon a initié des contrats de partenariat avec lesdites provinces, afin de veiller à une coordination des politiques. Enfin, à la base de l'édifice institutionnel se trouvent les communes, passées de plusieurs milliers à cinq cents lors de la fusion de 1976, qui visait par une plus grande concentration des moyens l'amélioration de la mise en œuvre des politiques locales.

D'aucuns trouvent ce paysage institutionnel fort complexe, mais il a sans doute permis au pays de conserver son unité, tout en respectant les différences culturelles.

Namur en Wallonie

En Wallonie, la mise en œuvre de la politique économique revient notamment aux intercommunales, des associations de communes créées au début des années 1960 pour exécuter la politique industrielle nationale et faciliter la mise en place d'infrastructures au niveau local. Elles ont constitué, avant même la création des régions, le premier signe de la volonté décentralisatrice de l'État.

La province de Namur, à laquelle nous allons nous intéresser de plus près, regroupe 430 000 habitants, dont 120 000 dans la capitale de la région wallonne, Namur. Le territoire namurois est relativement hétérogène, mêlant des dimensions urbaines et rurales. Quatre intercommunales de la province ont été mises en place pour respecter cette hétérogénéité et faciliter l'adaptation de la politique de développement économique aux réalités de terrain. En fait, cette organisation est mal adaptée. Elle pouvait se justifier lorsque les communes étaient nombreuses, mais maintenant que leur nombre est très nettement réduit, le nombre d'intercommunales pourrait également diminuer, car il est source de dysfonctionnements.

Ces intercommunales disposent d'un budget et d'instances de décision, mais pas de personnel. Fort heureusement, leur gestion est assurée par le bureau économique de la province de Namur (BEP), qui de ce fait assure la coordination nécessaire. Le BEP intervient dans cinq grands domaines : l'environnement (collecte et traitement des déchets), l'accueil et le

développement des entreprises, le tourisme, l'aménagement du territoire et la gestion du palais des expositions de Namur. Les services peuvent apparaître comme étant relativement diversifiés, mais leur regroupement au sein d'une même institution permet à la fois des économies d'échelle sur le plan administratif, mais aussi des croisements d'expertise fructueux. Les instances de décision du bureau économique et des intercommunales sont composées d'élus provinciaux et des trente-huit communes de la province mais aussi de représentants de la chambre de commerce, d'entreprises et d'associations importantes. Il compte trois cents salariés, cent employés et deux cents ouvriers.

Un environnement économique mouvant

Depuis sa création, l'environnement économique du BEP a connu d'importantes mutations. Plusieurs constats en particulier ont été pris en compte dans la stratégie développée.

Le premier est la globalisation de l'économie, qui diminue les marges de manœuvre économiques des régions, et a fortiori celles de la province de Namur et de ses communes. Beaucoup de mandataires pensent encore que l'on peut mener une politique économique à l'échelle de la province. Cela n'a pourtant guère de sens. Le BEP doit expliquer, par une communication adaptée, que son rôle est en revanche d'amplifier et d'adapter les politiques régionales et européennes aux spécificités du territoire de Namur.

Deuxième constat, la région wallonne traverse une période de transition, entre une économie industrielle et une économie de services, basée sur la connaissance. Le soutien que les entreprises locales attendent du BEP a évidemment changé de nature.

L'importance des réseaux et de l'immatériel, pour les collectivités territoriales comme pour les entreprises, est le troisième constat qui oriente la stratégie à l'heure actuelle. Certains élus considèrent que cela constitue une perte de temps par rapport aux projets d'investissements sur le plan de nouvelles infrastructures par exemple. Le BEP travaille à leur faire comprendre qu'ils représentent, au contraire, une source de valeur ajoutée par les échanges d'information et d'expérience qu'ils procurent.

Quatrième et dernier constat, l'emploi marchand est un facteur de développement essentiel pour un territoire. L'évolution des qualifications à l'intérieur des entreprises nous impose donc d'adapter constamment notre capacité d'expertise.

Dans un environnement en évolution permanente, le BEP doit faire preuve de souplesse et de réactivité. Si les facteurs de changement sont naturellement pris en compte par les entreprises, qui perçoivent rapidement l'impact économique de leur action, notamment par l'attitude de leur clientèle, les choses sont moins faciles pour une collectivité territoriale soumise à des contraintes et à une relation client-fournisseur différentes.

Un paysage institutionnel déterminant

Depuis la création des intercommunales il y a quarante ans, le paysage institutionnel de la province de Namur a beaucoup évolué. L'apparition de la région wallonne et la fusion des communes ont obligé le bureau économique à adapter sa politique et ses services. Aujourd'hui plus que jamais, l'action doit s'inscrire dans la politique menée par les différents niveaux de pouvoir qui interviennent sur le territoire, et ce dans une optique de partenariat.

Priorité au développement endogène

L'intégration européenne nous impose tout d'abord de donner la priorité absolue au développement endogène, pour stabiliser notre territoire local, à forte dimension rurale. Les collectivités territoriales privilégient trop souvent les investissements de nature exogène, sur lesquels elles ont pourtant beaucoup moins de prise. Le BEP a aussi adopté cette stratégie par le passé, et constaté ses limites.

Par exemple, dans les années 1970, la province de Namur a facilité l'implantation d'une usine d'un groupe multinational important en déployant toutes les infrastructures nécessaires à son activité. Quinze ans après, un changement dans l'actionnariat du groupe a entraîné des menaces de délocalisation. Un groupe multinational intègre peu la dimension locale et les forces vives locales ne peuvent aucunement intervenir dans la décision, si ce n'est par l'organisation de manifestations symboliques.

Entre la région et la commune

La région wallonne bénéficie de pouvoirs législatif et exécutif propres, qui lui permettent de décider librement de sa politique économique. En revanche, elle ne doit pas nécessairement mettre en œuvre la politique décidée à son niveau, mais s'appuyer au contraire sur des opérateurs de proximité comme les intercommunales. Autant la coordination des actions par la région wallonne se justifie, autant la concentration des structures opérationnelles se justifie moins. La présence d'opérateurs de proximité actifs et reconnus est d'autant plus nécessaire dans les zones rurales, comme la province de Namur, qu'elles ont toujours plus de mal à faire entendre leur voix que les gros pôles industriels, forts de leur poids économique.

Les provinces en question

L'avenir des provinces fait par ailleurs l'objet d'un débat en Belgique. Depuis la régionalisation et la fusion des communes, leur utilité paraît moins claire aux yeux de certains, qui ont suggéré leur suppression. Leur statut a été modifié dans le sens d'une plus grande coordination : alors qu'elles étaient auparavant libres d'adapter leur politique en fonction des besoins du terrain, elles ont aujourd'hui l'obligation de conclure des contrats de partenariat avec la région wallonne si elles veulent toucher une partie de leurs dotations.

L'émergence des communes

Les élus considèrent trop souvent le territoire communal comme un territoire isolé, sans relation avec les autres niveaux territoriaux. Les communes sont nombreuses à faire de la surenchère pour attirer les entreprises, ce qui n'a évidemment aucun sens sur un plan global. Néanmoins, élargissant peu à peu leurs centres d'intérêt traditionnels et de plus en plus conscientes des enjeux économiques de leur développement, elles commencent à vouloir jouer un rôle d'animateur du territoire, à travers des cellules locales. Certaines d'entre elles, toutefois, se positionnent comme des intermédiaires à l'égard des entreprises. Elles ne disposent malheureusement pas des spécialistes nécessaires et délivrent de ce fait des informations erronées. Le bureau économique est alors obligé de jouer le mauvais rôle, en rétablissant une vérité qui arrange moins les entreprises...

De nouveaux acteurs

L'émergence de nouveaux acteurs publics et privés, enfin, conditionne le développement de l'activité du BEP. Aussi, si les chambres de commerce jouent un rôle moins important en Belgique qu'en France du fait d'une structure financière différente, elles agissent néanmoins également comme animateur économique.

Le BEP a donc en face de lui de multiples interlocuteurs qui sont bien sûr des partenaires et non des concurrents. Cela nécessite néanmoins un travail régulier pour que les mentalités s'adaptent à cette nouvelle donne culturelle.

Une stratégie sur plusieurs fronts

En réalité, une action importante du BEP, même si non visible, est de transformer les mentalités sur le terrain. En plus de gérer et d'exécuter les politiques territoriales, le BEP doit persuader les mandataires communaux du bien-fondé de certaines évolutions. Ce n'est évidemment pas facile, et cela doit s'appuyer sur un contact régulier et patient avec les élus locaux.

Une logique de sélectivité

La stratégie du BEP, basée sur le développement endogène du territoire, n'est pas d'attirer à tout prix des entreprises, mais de cultiver l'image de qualité de vie de la province de Namur, qui la distingue des pôles industriels de Liège et de Charleroi. Son développement économique s'appuie prioritairement sur les entreprises qui respectent certains critères de sélectivité.

Cette logique a rencontré des réticences chez certains élus locaux qui estiment que le BEP devrait au contraire faciliter l'implantation de toutes les entreprises sans exception sur le territoire namurois.

Outre des secteurs privilégiés, l'agroalimentaire, l'environnement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le bureau économique privilégie également les projets ayant un impact innovant appréhendé au sens large. La grille de sélection communiquée aux élus définit entre autres critères : la nouveauté, le potentiel d'exportation, l'avantage concurrentiel, la création de richesses, la valeur ajoutée, la création d'activités en aval, le développement durable et stable, l'emploi et les capacités entrepreneuriales.

Des compétences multiples

Le métier de base du BEP étant l'accompagnement des entreprises, et afin de favoriser le développement endogène de la province de Namur, il s'est positionné pour devenir peu à peu un "ensemblier de services à valeur ajoutée", en vue de couvrir l'ensemble du cycle de développement de l'entreprise : l'accompagnement de projet, l'innovation technologique, l'exportation, les matières européennes, l'accueil dans les parcs d'activités économiques et la formation. Le BEP organise par ailleurs une série d'événements, orientés autour de l'esprit d'entreprise, qui permettent de détecter les projets innovants, mais aussi de faire mieux connaître l'institution auprès des mandataires locaux.

Pour accompagner les entreprises au plus près du terrain, le BEP dispose de plusieurs antennes dans la province. Il serait certainement possible de s'en passer sur un territoire de 420 000 habitants, mais elles permettent de gagner la confiance des élus situés dans les zones les plus excentrées de la province.

Le BEP dispose par ailleurs de l'accréditation européenne pour plusieurs de ses outils. Ainsi en est-il du Centre européen d'entreprise et d'innovation et de l'Euro Info Centre. Jusque très récemment, la Commission européenne a souhaité que le BEP donne une visibilité maximale à ces outils sans nécessairement être attentifs à leur coordination. Or l'important est de mettre en valeur ce que chacun d'entre eux peut apporter aux entreprises, notamment via les réseaux dans lesquels ils s'inscrivent. Le fait que ces outils se retrouvent au sein d'une même institution, en l'occurrence le BEP, est un atout dans l'optique d'une action coordonnée vis-à-vis des entreprises.

Les financements accordés aux entreprises sont également le fruit d'un partenariat entre les différents niveaux de pouvoir sur le territoire. Des mécanismes supplémentifs au niveau local viennent relayer l'aide régionale. Le BEP a ainsi examiné avec la direction générale de la technologie et de la recherche de la région wallonne les aides qui peuvent compléter efficacement son dispositif. Les deux universités namuroises participent aussi à la construction de mécanismes d'aides adaptés à l'échelle de la province, par une évaluation de leur capacité à augmenter son potentiel d'innovation.

DÉBAT

Un modèle belge ?

Int. : *La Belgique ne serait donc pas très différente de la France... Quelle surprise ! Et vous dites même vous inspirer du modèle français. Dans quels domaines ?*

Renaud Degueldre : Les réussites françaises sont nombreuses en matière d'innovation. Sophia-Antipolis est un brillant exemple de la manière de collaborer avec les élus locaux et de se faire connaître à l'étranger. Dans le domaine du tourisme, la France est également en avance et nous prenons appui sur sa politique de labellisation et de tourisme rural pour mener des politiques à l'intention des professionnels du tourisme de notre province.

Nos deux pays ont connu en réalité les mêmes oscillations historiques entre centralisation et décentralisation. Le problème ne vient pas tant de la multiplicité des niveaux de pouvoir décentralisés que de l'absence d'une organisation formelle de leur coordination.

Int. : *Lors d'une séance de ce séminaire, la défense passionnée de sa ville par Bruno Bonduelle¹, chef de l'entreprise du même nom, a provoqué cette réflexion de la part d'un participant : " On croirait entendre un Belge ! " Il est vrai que les maires français ont très peu à voir avec la vie économique locale alors que les bourgmestres sont très souvent les propriétaires de la brasserie de la ville, une entreprise fructueuse...*

Int. : *La tradition urbaine et marchande de la Belgique, qui remonte au Moyen Âge, est bien plus ancienne que celle de la France et explique probablement la qualité du dialogue entre les industriels et les élus locaux belges, en particulier en Flandre.*

R. D. : Historiquement, de grands industriels ont joué en effet un rôle important dans le développement de leur commune ou du pays. L'opinion publique a néanmoins évolué et ne perçoit pas toujours favorablement l'implication d'un chef d'entreprise dans la vie politique, craignant d'éventuelles interférences entre leur activité privée et leur mandat public. L'évolution législative accentue également de plus en plus le phénomène d'incompatibilité.

Tensions wallonnes

Int. : *La querelle entre les Wallons et les Flamands, qui fait courir au pays un risque d'éclatement, pourrait-elle avoir une incidence sur votre action à moyen et long termes ?*

R. D. : Elle est alimentée par certaines personnalités politiques, mais n'a pas toujours nécessairement de réalité locale tangible. D'ailleurs, comment l'anticiper à notre niveau ? C'est impossible. Sur ce sujet, nous n'avons aucune prise.

Les tensions entre les communautés paraissent parfois artificielles. Les mécanismes de communautarisation liés à la langue et à la culture sont légitimes, mais ceux qui visent l'éclatement du pays doivent être condamnés, parce qu'ils traduisent le refus de la solidarité et le repli sur soi. La création de petits États-nations hermétiques n'aurait pas de sens dans le contexte européen. Une politique de décentralisation paraît plus adéquate pour répondre aux sensibilités locales, mais aussi pour veiller à la coordination dans certaines matières.

Int. : *La décentralisation française se heurte à la question du "qui touche quoi ?" Les régions ont certes des pouvoirs importants, mais pas de moyens. On s'y agite beaucoup, mais pour pas grand-chose... En est-il de même en Belgique ?*

R. D. : Chez nous, c'est la région qui dispose des moyens économiques et qui applique une politique redistributive.

Au niveau national, en revanche, les régions ne sont pas toujours d'accord entre elles. La sécurité sociale reste une prérogative importante de l'État fédéral. La région flamande réclame

¹ *Transformer Lille en métropole internationale*, séminaire Entrepreneurs, Villes et Territoires (réf : EV071101).

davantage d'autonomie, certains élus estimant que la région wallonne bénéficie d'un traitement de faveur de la part de l'État fédéral.

Int. : *Vous avez évoqué une guerre entre les communes pour attirer les entreprises. En France, le système de prélèvement de la taxe professionnelle a pour effet d'exacerber la zizanie entre les collectivités. Existe-t-il un phénomène similaire en Belgique ?*

R. D. : Oui, au point que la région wallonne a recommandé aux communes de supprimer leurs taxes sur les entreprises afin de ne pas handicaper sa politique économique.

Int. : *Quelles sont les résistances que vous rencontrez dans votre action ?*

R. D. : Certaines administrations régionales n'acceptent guère la décentralisation et ne se reposent pas sur les opérateurs de proximité.

Namur, située entre deux pôles industriels importants, Liège et Charleroi, est obligée de batailler pour s'inscrire dans la politique de développement régionale.

Avec les communes, les tensions sont liées le plus souvent aux réflexes possessifs de certains élus locaux à l'égard de leur ville, et à leur mauvaise compréhension de la dimension globale du développement économique.

Vis-à-vis de nos partenaires, privés et publics, nous nous positionnons comme le garant de la stratégie provinciale, le bureau économique étant bel et bien la seule institution de la province de Namur capable d'intégrer la dimension territoriale aux problématiques entrepreneuriales.

En interne, enfin, des résistances au changement sont perceptibles, et strictement incompatibles avec notre mission, qui nous impose de nous adapter perpétuellement...

Du public au privé

Int. : *Comment avez-vous été nommé ? À qui rendez-vous des comptes ?*

R. D. : J'ai été désigné par le conseil d'administration du BEP, composé d'élus de la province de Namur et des communes namuroises. Le conseil peut à tout moment me retirer sa confiance.

Int. : *En France, il y a d'un côté les élus, soumis à la réélection, et de l'autre, les représentants de l'Administration. Vous jouez un rôle d'intérêt public en ne faisant partie ni des uns ni des autres. Quelle est votre légitimité ? Comment réussissez-vous à ménager les différentes sensibilités représentées au sein du conseil d'administration tout en menant une politique audacieuse ?*

R. D. : C'est là toute la difficulté de ma tâche. Une capacité de négociation est importante dans ma position ! Mais je considère comme normal de devoir m'adapter à la logique particulière de mes administrateurs, qui ont des comptes à rendre devant les citoyens. Un important travail de préparation est nécessaire pour les dossiers difficiles. Je tente toujours d'anticiper les problèmes et de rencontrer les élus qu'un sujet pourrait fâcher.

Int. : *Bénéficiez-vous de l'appui de "poids lourds" politiques ?*

R. D. : L'interdiction du cumul des mandats empêche les responsables politiques d'être administrateurs dans plusieurs instances, ce qui est cependant parfois nécessaire pour influencer durablement sur les décisions. Je suis convaincu que l'implication politique d'un élu n'est pas inversement proportionnelle au nombre de mandats qu'il occupe, mais plutôt liée à son dynamisme et à son organisation... Le conseil d'administration du bureau économique ne compte pas nécessairement de personnalités politiques importantes, ce qui ne m'empêche pas d'entretenir des contacts informels avec certaines d'entre elles.

Int. : *Pour avoir dirigé une agence régionale de développement, je constate moi aussi de nombreuses similitudes entre nos deux pays, à une nuance près. Vous avez distingué vos*

relations avec la sphère publique, de type direction générale-conseil d'administration, de celles avec la sphère privée, de type client-fournisseur. Dans mon conseil d'administration, les acteurs privés étaient majoritaires. Est-ce souhaitable et envisageable pour le bureau économique ? Sur le plan budgétaire, recevez-vous des participations du secteur privé ? Enfin, avez-vous des consignes particulières en matière de recrutement ?

R. D. : Non, je bénéficie d'une autonomie totale dans le choix de mon équipe. Le conseil d'administration n'a jamais interféré dans mes décisions. Si je n'ai pas souligné la composition mixte du conseil d'administration, c'est qu'elle est encore trop peu prononcée. La participation du secteur privé à notre organisation reste symbolique, malgré diverses tentatives pour l'encourager. La législation belge sur les associations de communes impose par ailleurs un actionnariat public majoritaire, afin de conserver le pouvoir de décision aux communes. Quoi qu'il en soit, nous n'avons quasiment jamais réussi à obtenir des financements de partenaires privés, si ce n'est de manière symbolique.

Outre une plus grande participation du secteur privé, la stratégie que j'ai présentée au conseil d'administration peu après mon arrivée comportait différents axes de changement, inégalement perçus. J'ai d'abord insisté sur la nécessité de soutenir notre politique opérationnelle par une organisation solide, en accordant plus d'attention à l'équipe du bureau économique et en lui déléguant un grand nombre de missions, comme gage de notre confiance. Sur ce point, j'ai été écouté. J'ai également recommandé l'évolution des structures de décision, par une fusion des quatre intercommunales gérées par le BEP, pour que notre politique soit plus globale et efficace. Les réticences restent très grandes.

Int. : *Existe-t-il des partenariats public-privé en Wallonie ? Quel rôle y jouez-vous ?*

R. D. : Via une de ses institutions, la région wallonne a mis en place un dispositif dans lequel le secteur privé joue un rôle actif, pour encourager le capital-risque. Des sociétés d'investissement locales et des fonds privés agissent également sur le terrain.

Les *business angels* sont rares en Wallonie. De même, la mentalité entrepreneuriale doit encore être développée. Le dialogue avec l'administration est parfois difficile. Le rôle du bureau économique est précisément de faciliter leur compréhension mutuelle et de convaincre l'administration de l'intérêt de certains projets.

Stratégie pour une province

Int. : *À ce jour, pouvez-vous dresser un bilan de votre action ?*

R. D. : Il est toujours difficile d'évaluer les résultats d'une politique de développement économique. Je ne saurais vous dire combien de créations d'emplois nous avons permises. Nous avons constaté une évolution positive de l'emploi dans la province, ainsi qu'une diminution du nombre de faillites, mais résultent-elles de notre action ? Il serait présomptueux de l'affirmer dès lors que nous nous inscrivons dans une logique de partenariats avec les autres niveaux de pouvoir.

Mille entreprises sont actuellement implantées dans nos parcs industriels, représentant environ dix mille emplois.

Int. : *Curieusement, vous n'avez pas abordé la question du chômage, alors qu'il constitue une préoccupation locale majeure, tout du moins en France.*

R. D. : Le chômage est encore très important dans la province de Namur, puisqu'il atteint 14 % par rapport à la population totale, mais il est inégalement réparti sur le territoire. Les anciennes régions industrielles sont plus touchées que l'axe Bruxelles-Namur. Avons-nous les moyens de le faire reculer à notre niveau ? Je crois que nous pouvons simplement chercher à l'atténuer par des actions ponctuelles. Nous sommes un organisme de proximité et nous ne pouvons agir seuls dans ce domaine.

Int. : *Votre stratégie donne la priorité aux emplois marchands. Michel Hervé, ancien maire de Parthenay, nous a récemment expliqué, lors d'une précédente séance², qu'il a également accordé de l'importance aux emplois non marchands pour stimuler le développement économique de sa ville, auquel, de fait, des artistes et des associations ont activement contribué. Excluez-vous fermement ces emplois de votre politique ?*

R. D. : L'emploi non marchand est évidemment nécessaire au développement d'un territoire et d'une ville. Mais d'autres que nous sont beaucoup mieux placés pour le soutenir et l'encadrer, même si malheureusement la Belgique compte encore trop peu de structures dédiées à cette mission. Elle reste de l'initiative des villes et dépend généralement de l'intérêt personnel du bourgmestre pour la vie culturelle et associative. La ville de Namur a développé une politique culturelle active ces dernières années. Des maisons de la culture locales ont aussi été créées dans la province : elles travaillent pour plusieurs communes, favorisant ainsi l'intercommunalité, et développent des initiatives culturelles.

Int. : *L'une des missions du bureau économique est d'apporter un peu de clarté dans le brouhaha créé par les différents niveaux décisionnels du territoire. En France aussi la multiplication des initiatives crée une impression de désordre, mais n'est-elle pas surtout propre à favoriser l'innovation sociétale ? Votre stratégie privilégie-t-elle une filière en particulier ? Quel type d'innovation rurale développez-vous ?*

R. D. : La course à l'innovation n'est pas nécessairement une bonne chose. Tout dépend du territoire. Notre stratégie n'a de sens que par rapport à l'histoire et aux spécificités de la province de Namur. Elle a pour but de faciliter son évolution dans un contexte économique et institutionnel mouvant, et prévoit, en matière d'innovation, deux voies d'action : d'une part, la constitution de pôles d'excellence à partir des universités namuroises, spécialisés dans les télécommunications et l'agroalimentaire et qui alimentent les compétences des entreprises de ces secteurs ; d'autre part, des actions d'encouragement à l'innovation ciblant l'ensemble des entreprises de la province, et notamment celles des zones rurales. Dans ce cadre, le bureau économique propose des formations à la créativité, mais aussi des aides financières supplémentaires des financements régionaux, accordées sous certaines conditions.

Pour favoriser l'innovation, l'acquisition d'une culture du changement est indispensable. La créativité n'est pas liée au nombre des centres d'animation économique présents sur un territoire, ni aux outils qui y sont proposés, mais aux personnes qui incarnent sur le terrain la politique de développement économique, et à leur capacité d'accomplir, ensemble, une véritable révolution culturelle dans leur appréhension du fonctionnement du territoire. C'est pourquoi nous attachons une grande importance aux rencontres entre acteurs d'horizons différents. Nous avons créé une association, NEW (Namur Europe Wallonie), qui organise des réunions mensuelles où professeurs, chefs d'entreprise, élus, représentants associatifs, entre autres, dialoguent de manière conviviale. Nous participons également à des réseaux internationaux de villes : en favorisant la confiance, ils ont permis des partenariats là où on ne les attendait pas.

Présentation de l'orateur :

Renaud Degueudre est licencié en Affaires publiques et internationales (UCL) et diplômé en administration des entreprises (UCL).

En 1997, il a été nommé directeur général du bureau économique de la province de Namur, agence de développement économique de la province de Namur dont les cinq secteurs d'activité sont : l'encadrement des entreprises, l'environnement, le tourisme, la gestion du Palais des expositions de Namur et le bureau d'études.

Diffusion septembre 2002

² *Parthenay ou les infortunes de la vertu*, séminaire Entrepreneurs, Villes et Territoires (réf : EV060202).